



Bibliothèque de l'Association culturelle **Politique d'utilisation des ordinateurs**

Eglise Arménienne Saint-Jean-Baptiste
15, rue Jean-Goujon - 75008 PARIS

Téléphone... : 01 43 59 67 03 / Fax 01 42 56 46 08

Courriel..... : eglise.apostolique.armenienne@wanadoo.fr

But

Dans le cadre de sa mission, la Bibliothèque de l'Eglise apostolique arménienne de Paris s'efforce de fournir des installations informatiques de qualité. Chaque utilisateur d'ordinateur est responsable d'une utilisation efficiente, éthique et légale des ressources informatiques. L'accès à la Bibliothèque est un privilège et non un droit. Chaque individu est responsable de la sélection et de l'utilisation de ressources appropriées en évitant une utilisation excessive du système qui pourrait interférer avec les autres besoins de l'institution.

La Bibliothèque de l'Eglise apostolique arménienne de Paris a pour objectif le maintien d'une atmosphère d'étude, de liberté académique et de bonne gestion et de contrôle. Les politiques et les pratiques suivantes visent à aider à l'utilisation appropriée des ressources technologiques de la Bibliothèque.

Admissibilité comme utilisateur

Tous les utilisateurs doivent se conformer à la politique d'utilisation des ordinateurs de la Bibliothèque de l'Eglise apostolique arménienne de Paris. Les ministres du culte et le personnel ont priorité pour l'utilisation des ressources de la Bibliothèque.

Les visiteurs qui souhaitent utiliser un matériel informatique doivent s'adresser à un membre du personnel. Approbation sera donnée en fonction de la disponibilité des ordinateurs et d'un engagement à respecter la présente politique d'utilisation. Les utilisateurs mineurs de 18 ans doivent produire un consentement parental écrit afin d'utiliser Internet. Les parents doivent s'adresser à un membre du personnel pour obtenir un formulaire de consentement parental pour l'utilisation des ordinateurs. Les mineurs de 12 ans ne sont pas autorisés dans les locaux de la Bibliothèque sans la présence d'un adulte.

Les utilisateurs peuvent être invités à présenter une pièce d'identité. Des statistiques sont réalisées pour générer des rapports d'utilisation afin de déterminer les besoins en dotation.

Lignes directrices générales

L'accès aux ressources informatiques est subordonné à une utilisation prudente et responsable. Une utilisation inappropriée des services et installations informatiques n'est pas tolérée et peut entraîner la perte de l'accès à la Bibliothèque. En outre, une action juridique pourra être entreprise pour violation des règlements et lois par le biais de procédures appropriées.

Tous les utilisateurs d'ordinateurs sont censés observer un comportement éthique dans l'utilisation du matériel et des services de la Bibliothèque. Voici quelques exemples d'utilisation inappropriée :

- Gaspillage des ressources, telles qu'impression excessive ou impression de copies multiples
- Consommation exagérée des ressources informatiques
- Altération, modification ou suppressions des configurations matérielles et logicielles
- Chargement non autorisé d'applications/logiciels sur les ordinateurs de la Bibliothèque
- Usage simultané de plusieurs ordinateurs
- Utilisation à des fins commerciales
- Entrave à l'utilisation du matériel ou des services de la Bibliothèque
- Création de perturbation dans les locaux.

Des exemples de comportement qui seront sanctionnés immédiatement peuvent être parmi les suivants :

- Introduction volontaire d'un virus informatique ou autre programme destructeur
- Création, diffusion ou possession de pornographie infantine
- Possession ou utilisation de programmes, fichiers ou instructions destinés à la violation de la sécurité du système
- Comportement d'intimidation ou création d'une atmosphère de harcèlement fondé sur le sexe, la race, la religion, l'origine ethnique, la croyance ou l'orientation sexuelle

Nul ne peut utiliser les ressources informatiques de la Bibliothèque pour violer toute réglementation ou législation. Ces actions aboutiront à la notification aux autorités compétentes. Voici quelques exemples d'utilisation illégale :

- Création, diffusion ou possession de pornographie infantine
- Violation du droit d'auteur, c'est-à-dire copies illégales d'œuvres protégées. Ces œuvres peuvent inclure des logiciels, des films, de la musique (par exemple, le partage de fichiers peer-to-peer est souvent utilisé illégalement)
- Usage de courriels, images ou autres modes de communications électroniques frauduleux, menaçants ou obscènes
- Accès non autorisé à des serveurs ou des sites web sécurisés.

Responsabilité

La Bibliothèque et son personnel ne sont pas responsables des dommages et/ou des pertes associées à l'utilisation de ses ressources informatiques. Les utilisateurs sont encouragés à réaliser de fréquentes sauvegardes sur des supports amovibles leur appartenant, et non pas sur le matériel de la Bibliothèque.

Dernière mise à jour : 26 décembre 2011